

Contrat d'Apprentissage

DEMAIN JE SERAI ...



Le public

- Jeune de 16 à 29 ans révolus
- Au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau
- Jeune d'au moins 15 ans ayant achevé la classe de 3^{ème}

La durée

- CDD de 6 à 36 mois (CDI possible)

La rémunération

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
1 ^{ère} Année	27 % du SMIC 415,64 €	43 % du SMIC 661,95€	53 % du SMIC* 815,89 €	100 % du SMIC* 1 539,42 €
2 ^{ème} Année	39 % du SMIC 600,37 €	51 % du SMIC 785,10 €	61 % du SMIC* 939,04 €	
3 ^{ème} Année	55 % du SMIC 846,68 €	67 % du SMIC 1 031,41 €	78 % du SMIC* 1 200,74 €	

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

en vigueur au 01/01/2020

L'aide unique à l'apprentissage

- Pour les entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat
- Son montant est dégressif : - 4 125 € pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat
- 2 000 € pour la 2^{ème} année
- 1 200 € pour la 3^{ème} année

Les formalités

Afin de faciliter les démarches administratives, l'ESCCOM a mis en place un partenariat avec SUP DE VINCI, CFA du Supérieur de l'Ouest Parisien, pour :

- l'élaboration et le contrôle des documents administratifs dont le contrat d'apprentissage
- la validation et l'envoi du cerfa à la CCI du département de l'entreprise

Le rôle de l'ESCCOM

- Accompagnement dans le recrutement
- Montage du dossier administratif destiné à l'élaboration du cerfa par SUP DE VINCI
- Suivi pédagogique et professionnel de l'apprenti en collaboration avec le maître d'apprentissage désigné par l'employeur
- Aide au financement du permis B pour l'apprenti

V 14-01-2020

Formation en alternance
L'expérience en plus